

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** OSIFOAM

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

De combler les lacunes dans les applications intérieures et des cavités. Pour le remplissage et l'isolement autour des cadres de fenêtres et de portes.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Adresse:RueduChénia,117170Manage.Belgique

Email:info@osi-eu.be

Tel:+32(0)64/28.03.23

Fax:+32(0)64/28.03.90

· **Service chargé des renseignements:**

Email:info@osi-eu.be

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32(0)64/28.03.23

SECTION 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015


Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 1)

STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Aquatic Chronic 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.


· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

 Xn; Nocif

R20-40-48/20: Nocif par inhalation. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

 Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

 Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

 F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R53-64: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 2)

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
 Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

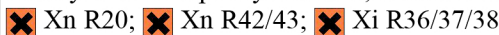
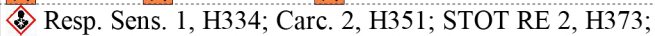
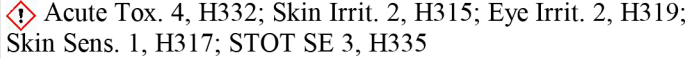
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9 Reg.nr.: 01-2119457024-46-xxxx	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues   	25-50%
--	---	--------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité









selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 3)

CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33-xxxx	alcanes en C14-17, chloro-  N R50/53 R64-66  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362	5-<20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 601-004-00-0	isobutane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 601-003-00-5	propane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Position et transport en position latérale stable.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Retirer les vêtements et enlever ou gratter mousse fraîche avec soin.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Dyspnée

Toux

Vertiges

Manifestations allergiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Symptomatal (décontamination, fonctions corporelles vitales)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 4)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Monoxyde de carbone (CO)
 Oxyde d'azote (NOx)
 Chlorure d'hydrogène (HCl)
 Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Veiller à une aération suffisante.
 Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Le nettoyant recommandé: acétone
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.
 Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 Stocker dans un endroit frais.
 Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 5)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) OCF

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
124-38-9 dioxyde de carbone	
VME	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 6)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur: Caractéristique	
· Seuil olfactif: Non déterminé.	
· valeur du pH: Non déterminé.	
· Changement d'état	
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.	
· Température d'inflammation: 235 °C	
· Température de décomposition: Non déterminé.	
· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion: Non déterminé.	
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	3 Vol %
· Supérieure:	16 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C: 5,5 bar	
· Densité à 20 °C: 0,986 g/cm ³	
· Densité relative Non déterminé.	
· Densité de vapeur. Non déterminé.	
· Vitesse d'évaporation Non applicable.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	19,15 %
· VOC (CE)	187,07 g/L
	18,50 %
· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 7)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides, bases et oxydants. Amines et alcools. Polyols et de l'eau
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Monoxyde de carbone
 - Dioxyde de carbone
 - Gaz nitreux

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 - Sensibilisation possible par inhalation.
 - Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
 - Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 - Nocif
 - Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - Carc. 2, Lact.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 - La mousse durcie n'a pas chloroalcanes C14-C17 de lixiviation dans l'eau pour un maximum de 20% chloroalcanes C14-C17 dans le mélange. Étude: "pulvérisé mousse PU HM23 étude de lixiviation, Essai limite." Par le Dr Christine Jahns et parrainé par FEICA AISBL, 09/12/2014.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 8)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Empêcher la pénétration dans les égouts.



· **13.2 Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 05 00	déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08
08 05 01*	déchets d'isocyanates
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 06 00	matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante
17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	1950 AÉROSOLS
· IMDG	AÉROSOLS (alkanes, C14-17, chloro), MARINE POLLUTANT
· IATA	AÉROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG	
	
· Class	2.1

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité


selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 9)

· Label	2.1
· IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2015

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: OSIFOAM

(suite de la page 10)

- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
 Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
 Lact.: Reproductive toxicity, Additional category, Effects on or via lactation
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 4: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 4